

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE RELANCE DU BIODIGESTEUR PEDAGOGIQUE DE MALOUN**

Mamou, 12/09/2019

L'an 2019 et le 12 septembre 2019, à partir de 12h 40 s'est tenue dans les locaux de la préfecture de Mamou, une réunion portant sur les conditions de relance du biodigesteur pédagogique de Maloun, construit et installé dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Création d'un marché à des fins de développement et d'utilisation de ressources en biogaz en Guinée ».

La réunion de relance placée sous la présidence de Mr Mamadou Alpha Baldé, Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Mamou a regroupé 10 participants dont un représentant de Monsieur le Préfet de Mamou, un représentant du MEEF, ministère de tutelle du projet, deux représentants des autorités sous-préfectorales de Soyah, sous-préfecture tutelle du district de Maloun et quatre représentants de la famille bénéficiaire du biodigesteur pédagogique (voir liste de présence en annexe).

En introduction, le Président de séance, Mr le Secrétaire Général chargé des collectivités décentralisées de Mamou après avoir présenté les membres de la mission conjointe pour la relance du biodigesteur de Maloun, a donné la parole au représentant du projet biogaz, Dr Ibrahima Bayo pour rappeler le contexte de l'initiative de la tenue de cette réunion.

Dr Bayo, dans son intervention a indiqué que le biodigesteur de Maloun a été construit dans le cadre d'un partenariat sud-sud entre la Guinée et le Burkina Faso. Il a été réalisé pour donner la formation de la technique de construction et de gestion des biodigesteurs de type familial à 40 maçons à 10 ingénieurs pour le suivi et de contrôle des installations. Cette Infrastructure est jugée de haute qualité, tant par le respect des normes dont elle a fait l'objet, que par la patience observée par le constructeur pour prendre en compte toutes les réalités spécifiques du terrain. Comme tel, il a joué pour le projet, pendant toute l'année 2017, le rôle d'un puissant outil de communication pour la levée de la demande auprès des menages en matière de biodigesteurs de type domestique.

Cependant, depuis aout 2019, le projet a été informé par Younoussa Moussa Baldé, encadreur technique du projet, de l'abandon du biodigesteur de Maloun, dû au déménagement du bénéficiaire, de Elhadj Amadou Oury Barry à Mamou centre. Aussitôt, le projet a engagé des démarches auprès d'Elhadj Barry, pour désigner un de ses enfants, qui se chargerait de l'entretien du biodigesteur. Ce principe avait été accepté par le bénéficiaire, mais jusqu'au passage de la mission d'évaluation à mi-parcours du projet, en octobre 2018, rien n'avait été fait. C'est ainsi que la relance du biodigesteur de Maloun a été une recommandation forte du rapport d'évaluation à mi-parcours du projet.

Pour la mise en œuvre de cette recommandation, le Directeur Préfectoral de l'Environnement et des Eaux et Forêt de Mamou, commis par le projet, a deux fois rencontré le bénéficiaire pour écouter ses difficultés afin de trouver une solution locale. Les informations recueillies de ces rencontres, ont imposé la nécessité d'une rencontre tripartite composé des représentants du projet, des autorités locales et du bénéficiaire pour plancher sur la relance du biodigesteur de Malou.

La présente rencontre s'inscrit dans ce cadre.

Après cette mise en contexte, le Général a souhaité avoir des informations sur le système de suivi préalablement mis en place par le projet et les moyens mis à la disposition des acteurs impliqués dans ce système pour rendre ses actions durables sur le terrain. A cette question, le Dr Bayo a fourni les éléments de réponse suivants :

- A Mamou, comme dans toutes préfectures où le projet intervient, le suivi est assuré au premier niveau par les maçons formés par le projet, puis au deuxième niveau par les encadreurs, aussi formé par le projet pour le suivi des activités des maçons et par des points focaux du projet qui assurent aussi la levée de la clientèle en matière de biodigesteurs et enfin au troisième niveau par l'Expert en chargé de la technologie du projet à travers des visites de terrain.
- En ce qui concerne, les moyens pour rendre effectif ce système, il faut signaler que le projet assure les frais de mission de toutes les visites de terrain réalisées par les encadreurs dans le cadre du suivi. Les points focaux sont rémunérés en fonction de la levée de la demande en clients de biodigester.
- En ce qui concerne Mamou, la préfecture a eu l'avantage :
  - d'abriter l'atelier de formation des maçons dans la technologie du biodigester domestique;
  - d'avoir un encadreur en la personne de Younoussa Moussa Baldé enseignant à l'IST de Mamou;
  - d'avoir un point focal, en la personne de Moussa Condé de la Direction préfectorale de l'élevage de Mamou;
  - de recevoir une moto, remise officiellement au DPEEF, en la personne de Mr Ousmane Sylla, pour le suivi des activités du projet.

Après avoir reçu ces éléments d'éclaircissement, et s'appuyant sur les constats de la visite de terrain réalisée le même jour avant la tenue de la présente réunion, le DPEEF au nom des autorités locales de Mamou a demandé au bénéficiaire d'évoquer les raisons qui sont à la base de l'abandon du biodigester.

Mr Idrissa Barry prenant la parole, au nom de son père, a indiqué les raisons suivantes :

- Le manque de bouse de vache : ce fait est lié à la transhumance du bétail vers Madina Oula (préfecture de Kindia), qui est actuellement pratiquée dans la localité à cause de certains facteurs dus au changement climatique. Il n'y a pas longtemps, la rivière Djegoukoun-Maloun qui traverse le village a connu un changement de régime. Pendant pratiquement les 06 mois de l'année (de novembre à avril) le lit de la rivière ne contient pas d'eau. Ainsi, pendant la saison sèche, il n'y a pas où abreuver les animaux et où les faire paître.
- Le manque d'eau : il n'y a pas de forage à Maloun, et comme indiqué plus haut, en saison sèche, les sources d'eau naturelles tarissent;
- Les conflits de voisinage entre éleveurs de bétail et agriculteurs, qui représentent une des raisons du déplacement du bétail.

Au regard de cette déclaration et cherchant maintenant à savoir la possibilité de la relance du biodigester de Malou, le DPEEF a posé les questions centrales suivantes au bénéficiaire :

- Tenant compte de toutes les difficultés que vous venez d'énumérées, est-il possible de relancer le biodigester de Maloun ?
- si oui comment (Mesures immédiates à prendre) ?
- Si non pourquoi (raisons et mesures à prendre)?

Les éléments de réponses fournis par le bénéficiaire sont les suivant :

- il est possible de relancer le biodigester de Maloun, si certaines conditions sont remplies, qui sont :
  - Nous, en tant que bénéficiaire ramenons 10 bœufs à Maloun pour assurer le chargement quotidien du biodigester ;
  - le projet réalise un enclos grillagé pour recevoir les 10 bœufs et assurer régulièrement leur alimentation en fourrage ;
  - à la limite, nous réalisons l'enclos grillagé et le projet assure l'alimentation des 10 bœufs en fourrage.
  - Sans la satisfaction de ces conditions, bien que nous ayons la volonté de faire fonctionner le biodigester, mais les difficultés suivantes liées au manque d'eau, au manque de bouse vache, aux conflits de voisinage liés à la divagation de nos bœufs seront de véritables obstacles insurmontables par la famille.

Par ailleurs, prenant acte de la déclaration du bénéficiaire, le sous-préfet de Soyah a conclu la réunion en indiquant que les difficultés évoquées par le bénéficiaire sont très courantes dans sa juridiction, et que néanmoins, lui et son chef cantonnement forestier continueront la sensibilisation du bénéficiaire, afin qu'il fasse preuve d'effort supplémentaire pour remettre le biodigester en état de fonctionnement.

Ainsi, sur cette base, les participants à la présente réunion, après avoir reconnu que :

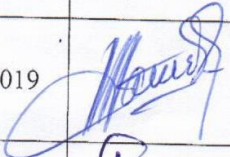
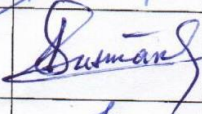





- Tous les grands acteurs impliqués dans la gestion du biodigester de Malou ont été représentés dans cette réunion;
- Tous ont reçu les informations nécessaires pour comprendre les enjeux de la remise en marche du biodigester de Maloun;

Ont retenu ce qui suit :

- Le bénéficiaire n'a pas honoré son engagements de faire fonctionner le biodigester pendant la durée de vie de l'ouvrage qui est 20 ans;
- Il ne prend non plus pas l'engagement de continuer à s'occuper du biodigester;
- les autorités locales, à travers le DPEEF, le sous-préfet et le CCF de Soyah s'engage à poursuivre la sensibilisation du bénéficiaire afin que l'ouvrage soit relancé.

La séance a été levée à 14h10.

Participants à la réunion

<sup>2</sup>	Nom et Prénoms	localité	Fonction/occupation	Téléphone	Emargement
1	Mamadou Bella Baldé	Mamou	SG/CD - Mamou	628244019	
2	Ousmane Sylla	Mamou	DPEEF-Mamou	628190749	
3	Kaba Keita	S/P Soyah	Sous-préfet de -Soyah	622487220	
4	Idrissa Barry	Maloun	cultivateur	622588241	
5	Alpha oumar Barry	Maloun	cultivateur	622994542	
6	Amadou Oury Barry	Maloun	cultivateur	623598414	
7	Ibrahima Bayo	Conakry	Expert en charge de la technologie du biogaz	623058945	
8	Algassimou Diallo	Conakry	Chauffeur PNUD AT 2256	622072068	
9	Alsény Diallo	S/P Soyah	CCF de Soyah	628190904/ 666658546	
10	Elhadj Amadou Oury Barry	Maloun	Bénéficiaire	628190749	